

REGLEMENT INTERIEUR SAE - CAF STRASBOURG

CONDITIONS D'ACCES

- L'accès à la SAE pendant les créneaux réservés au CAF Strasbourg est réservé aux membres du CAF Strasbourg et de ses sections, à jour de leur licence FFCAM. Pour des utilisations ponctuelles, une licence découverte, à souscrire au secrétariat, peut être proposée.
- Le responsable du créneau CAF peut, à tout moment, contrôler la carte d'adhésion CAF et les personnes présentes sont tenues de la lui présenter.
- Les utilisateurs doivent prendre connaissance du règlement intérieur et respecter l'horaire des créneaux impartis au CAF.
- A la belle saison, lorsqu'il y a possibilité de grimper en extérieur le soir, le mur ne sera pas systématiquement ouvert. Il est de toute manière recommandé aux grimpeurs habituels ou occasionnels de s'inscrire sur la mailing-liste de la salle pour être informé.
- Les utilisateurs doivent respecter les règles d'utilisation et de sécurité énumérées dans ce document et/ou affichées dans la salle.
- Concernant la pratique libre, le grimpeur doit être un grimpeur autonome.
- On entend par grimpeur autonome une personne qui maîtrise les règles de l'assurage, de l'escalade en tête et de l'installation d'une moulINETTE. Le grimpeur vérifiera avant (site internet) ou lors de son arrivée dans la salle qu'il existe bien des voies à son niveau en tête.
- L'accès à la SAE est interdit aux mineurs non accompagnés en pratique autonome. Le mineur doit être membre du CAF Strasbourg.
- Les groupes encadrés par le CAF Strasbourg seront encadrés par des cadres diplômés, professionnels ou bénévoles.
- Pour des raisons d'hygiène, l'usage de chaussures utilisées à l'extérieur est prohibé sur le mur et dans la salle.

LES REGLES D'UTILISATION DE LA STRUCTURE

SECURITE

Les grimpeurs doivent utiliser du matériel d'escalade conforme aux normes en vigueur et s'assurer de l'état de leur matériel personnel (longueur et état des cordes, baudriers, dégaines, mousquetons, matériel d'assurage...)

Les grimpeurs doivent toujours effectuer un contrôle réciproque de la mise en place de leur baudrier, du positionnement de leur matériel d'assurage, de leur encordement avant de s'engager dans une voie. Il est obligatoire lors d'une progression en tête de mousquetonner tous les points d'assurage. Toujours parer son co-équipier tant qu'il n'a pas mousquetonné le 1^o point d'assurage.

Rester plus que vigilant pendant les manœuvres en hauteur.

Redescendre doucement votre grimpeur.

Ne pas stationner inutilement dans les zones sous les voies.

En bloc, parer le camarade dans les mouvements délicats, ne pas progresser les uns au-dessus des autres.

RESPECT DES AUTRES USAGERS

Soyez patient, poli et conciliant. Ne criez pas.

Respectez l'environnement et le matériel.

Les changements de tenue se font dans les vestiaires. Les sacs pourront ensuite être déposés près du mur.

Laissez l'endroit propre en partant. L'usage de la magnésie en poudre est prohibé. Préférez les boules. Il est interdit de modifier les voies.

Le responsable de créneau ou le cadre encadrant l'activité se réservent le droit d'exclure, à titre temporaire ou définitif, toute personne ne respectant pas ce règlement intérieur.

Le club alpin décline toute responsabilité en cas d'accident dû au non respect des règles de sécurité.